

PROCES VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
06 avril 2018 à 20 h 30
Convocation du 30 mars 2018

Etaient présents : M. MATHIEU Régis, M. DENIAU Laurent, M. BARAT Raynald, M. DEMOUGIN Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HENRION Christophe, Mme TONNETTE Pascale

Etait absent excusé : M. HAUWY Mickaël et M. SAUVAGE Patrick

Etait absente : Mme DAUCHELLE Aurore

Procuration : M. HAUWY Mickaël donne pouvoir à M. Christophe HENRION ; M. SAUVAGE Patrick donne pouvoir à M. MATHIEU Régis

Secrétaire de séance : Mme TONNETTE Pascale

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

1 - Commune : Vote du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat 2017	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat clôture 2017
Investissement	- 21 741,75	0	3 010,36		-18 731,39
Fonctionnement	168 717,13	32 941,75	53 872,58	918,62	190 566,58
Total	146 975,38	32 941,75	56 882,94	918,62	171 835,19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Commune : Vote du compte administratif 2017

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2017	211 768,64 €
Recettes de fonctionnement 2017	265 641,22 €

CONSEIL MUNICIPAL DE JAILLON

Résultat de l'exercice 2017	53 872,58 €
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	918,62 €
Part affectée à l'investissement	32 941,75 €
Résultat reporté 2016	168 717,13 €
Résultat de clôture 2017	190 566,58 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2017	57 010,70 €
Recettes d'investissement 2017	60 021,06 €
Résultat de l'exercice 2017	3 010,36 €
Résultat reporté 2016	- 21 741,75 €
Résultat de clôture 2017	- 18 731,39 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MATHIEU Régis

Sous la présidence de M. DENIAU Laurent

3 - Commune : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le CA fait apparaître :

Résultat de fonctionnement (excédent) :	190 566,58 €
Résultat d'investissement (déficit) :	18 731,39 €
Des restes à réaliser de :	396,00 €
Soit un besoin de financement de :	19 127,39 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	19 127,39 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) : Excédent	171 439,19 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	18 731,39 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote des taux d'imposition des taxes locales 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2018 comme suit :

	Ancien taux	Nouveau taux
TH	7,59	7,59
TFB	8,86	8,86
TFNB	22,15	22,15

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Commune : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil le budget primitif 2018 qui se présente comme suit

Fonctionnement :

Dépenses : 354 020,56 €

Recettes : 421 871,19 €

Investissement :

Dépenses : 124 141,68 € dont 396,00 € de restes à réaliser

Recettes : 124 141,68 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, adoptent le budget primitif 2018 à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Eau et assainissement : vote du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	36 567,84	0	8 390,78	44 958,62
Exploitation	25 835,85	0	- 7 300,90	18 534,95
Total	62 403,69	0	1 089,88	63 493,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Eau et assainissement : vote du compte administratif 2017

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses d'exploitation 2017	97 480,41 €
Recettes d'exploitation 2017	90 179,51 €
Résultat de l'exercice 2017	-7 300,90 €
Part affectée à l'investissement en 2017	0 €
Résultat reporté 2016	25 835,85 €
Résultat de clôture 2017	18 534,95 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2017	24 166,94 €
Recettes d'investissement 2017	32 557,72 €
Résultat de l'exercice 2017	8 390,78 €
Résultat reporté 2016	36 567,84 €
Résultat de clôture 2017	44 958,62 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MATHIEU Regis

Sous la présidence de M. DENIAU Laurent

8 - Eau : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil le budget primitif 2018 qui se présente comme suit

Exploitation :

Dépenses : 54 568,70 €

Recettes : 62 361,07 €

Investissement :

Dépenses : 22 431,12 €

Recettes : 55 466,25 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Lotissement : vote du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	- 19 931,49	0	0	- 19 931,49
Exploitation	20 203,70	0	0	20 203,70
Total	272,21	0	0	272,21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Lotissement : vote du compte administratif 2017

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses d'exploitation 2017	0 €
Recettes d'exploitation 2017	0 €
Résultat de l'exercice 2017	0 €
Résultat reporté 2016	20 203,70 €
Résultat de clôture 2017	20 203,70 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2017	0 €
Recettes d'investissement 2017	0 €
Résultat de l'exercice 2017	0 €
Résultat reporté 2016	-19 931,49 €
Résultat de clôture 2017	- 19 931,49 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MATHIEU Regis

Sous la présidence de M. DENIAU Laurent

11 - Lotissement : vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

Exploitation :

Dépenses : 20 449,20 €

Recettes : 77 332,90 €

Investissement :

Dépenses : 40 370,69 €

Recettes : 40 370,69 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Remboursement de travaux réalisés dans un logement

Les locataires d'un appartement ont changé le sol dans une pièce.

Il est proposé au conseil municipal de rembourser, aux locataires, les frais engagés à hauteur du montant du premier loyer partiel hors charges, soit 277,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ACCEPTÉ le remboursement des locataires, sur présentation de justificatifs, pour un montant maximum de 277,24 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Versement mensuel des indemnités des élus

Monsieur le Maire explique que les indemnités des élus sont actuellement versées trimestriellement. Cependant, de plus en plus de données sont à transmettre mensuellement aux différents organismes. Il est donc proposé au conseil de modifier la périodicité de versement pour plus de cohérence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ACCEPTTE que le versement des indemnités des élus soit mensualisé à compter du 1er avril 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Convention avec le CDG 54 pour la mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données Personnelles

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Transfert de l'excédent du budget de l'eau à la commune

Monsieur le Maire explique que le budget 2018 du service de l'eau présente un excédent de 18 534,95 €, qu'il est possible de reverser cet excédent au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reverser la somme de 15 000 € au budget communal.

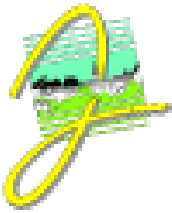
VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Questions diverses

- Beaucoup de questions sur les compteurs « Linky » La commune n'a pas plus d'éléments officiels que ceux d'ENEDIS. Un site internet fait le point, nous vous le soumettons : <https://hoax-net.be/intox-sur-les-compteurs-linky-mise-au-point/>
- Ci-joint la note de présentation du budget 2018 à joindre obligatoirement au budget pour la préfecture.
- La commune met en vente du bois de chauffage, les personnes intéressées peuvent s'inscrire à l'aide du formulaire ci-dessous à remettre en mairie :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h00

Le secrétaire de séance



Vente de bois de chauffage façonné cette année

La commune de Jaillon met en vente du bois de chauffage façonné cette année aux conditions suivantes :

- ◊ Prix de stère rendu à domicile (non rangé) en morceau de 1 mètre : 45,00 €
- ◊ Supplément pour coupé en deux : 5,00 €
- ◊ Supplément pour coupe en trois : 7,00 €

La quantité disponible est estimée à environ 50 stères et sera partagée entre les demandeurs et les quantités demandées.

**Réponses en mairie pour le jeudi 3 mai à 17h00 au plus tard
Sur le formulaire ci-dessous**

Nom et Prénom :

Adresse : / 54200 Jaillon

Téléphone :

Mail :@.....

Quantité souhaitée : stères

Cochez l'une des 3 cases ci-dessous :

- 1 mètre
- Coupé en deux
- Coupé en trois

Signature

Note de présentation du budget 2018

Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

475 habitants en 2018 contre 466 en 2017

Priorité du budget

Le budget investissement 2018 sera essentiellement consacré aux économies d'énergie et notamment d'électricité.

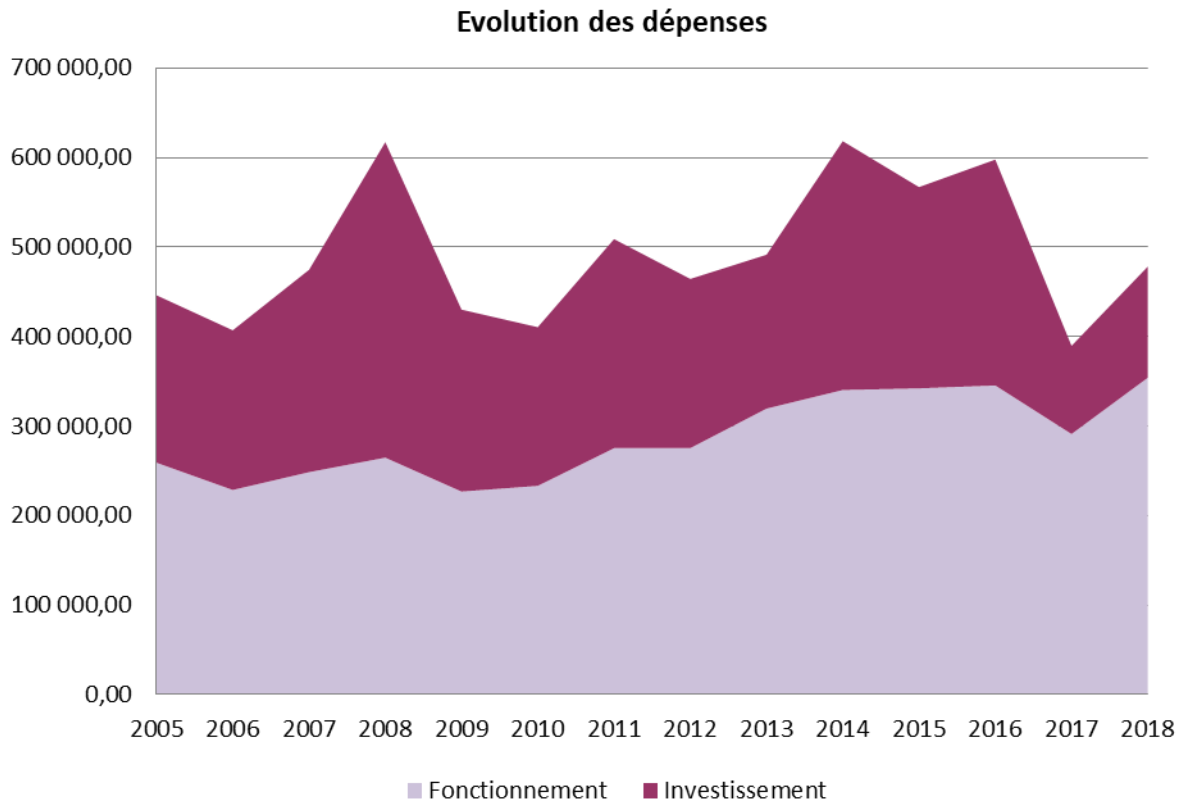
En effet, nous remplacerons 14 lampadaires par des ampoules LED qui permettent de diviser la consommation presque par 2.

Par ailleurs, nous prévoyons un outil de communication vis-à-vis de la population par l'installation d'un journal électronique qui nous permettra d'informer les habitants de Jaillon sur toutes les actualités tant du point de vue de la commune que de celui des activités des associations.

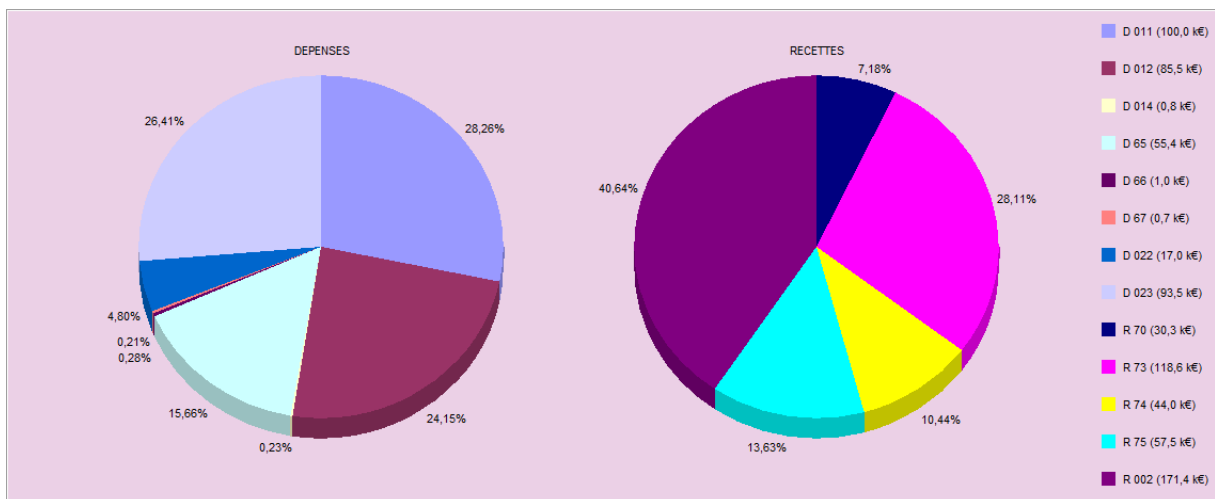
Enfin nous avons prévu une remise en état des vestiaires et des locaux du stade Jean Lavallois afin de le rendre digne d'accueillir les équipes de joueurs, le public, les enfants de l'école de Jaillon et les différentes manifestations sportives d'équipes de foot de jeunes.

Quelques investissements de moindre importance seront envisagés comme par exemple la remise en état de certains chemins communaux, la remise en peinture de la salle polyvalente, la mise en place de nouveaux bacs à fleurs et la remise en état des sols des logements communaux.

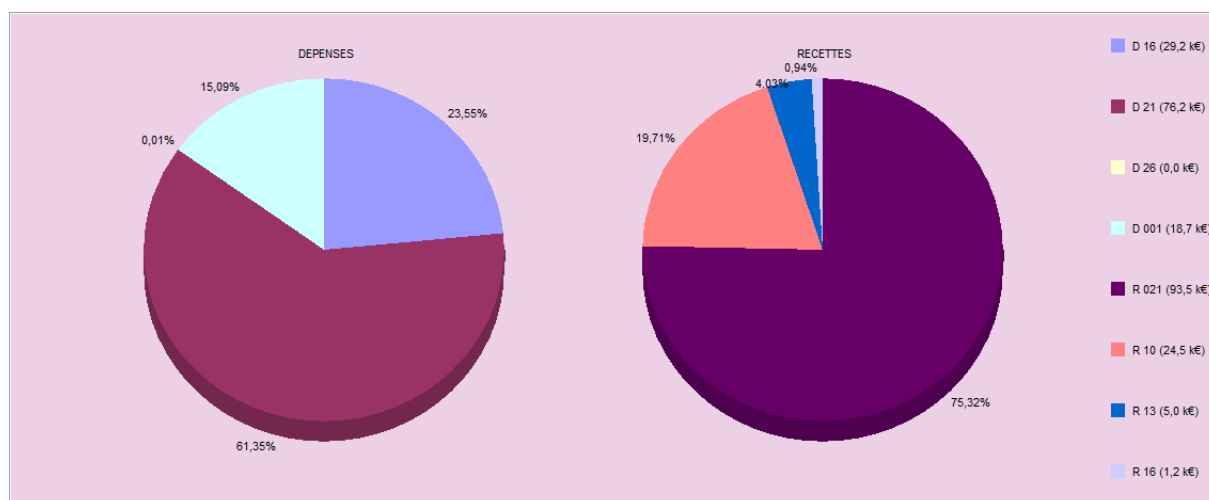
Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution et structure



Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette – Prévisionnel 2018



Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette – Prévisionnel 2018



Montant du budget 2018 consolidé (et des budgets annexes)

La baisse entre 2017 et 2018 pour le budget de l'eau s'explique par la prise de compétence « assainissement » par la CC Terres toulousaines. En effet, jusqu'au 31/12/2017, le budget était un budget commun « eau et assainissement ».

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	98 525,80	123 745,58	123 745,58
RECETTES	98 525,80	124 141,58	124 141,58
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	291 119,30	354 020,56	354 020,56
RECETTES	367 548,14	421 871,19	421 871,19

2 - BUDGETS ANNEXES

Eau

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	33 393,14	22 431,12	22 431,12
RECETTES	69 103,76	55 466,25	55 466,25
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	97 948,02	54 568,70	54 568,70
RECETTES	117 018,58	62 361,07	62 361,07

CONSEIL MUNICIPAL DE JAILLON

Lotissement

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	40 370,69	40 370,69	40 370,69
RECETTES	40 370,69	40 370,69	40 370,69
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	20 449,20	20 449,20	20 449,20
RECETTES	77 332,90	77 332,90	77 332,90

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

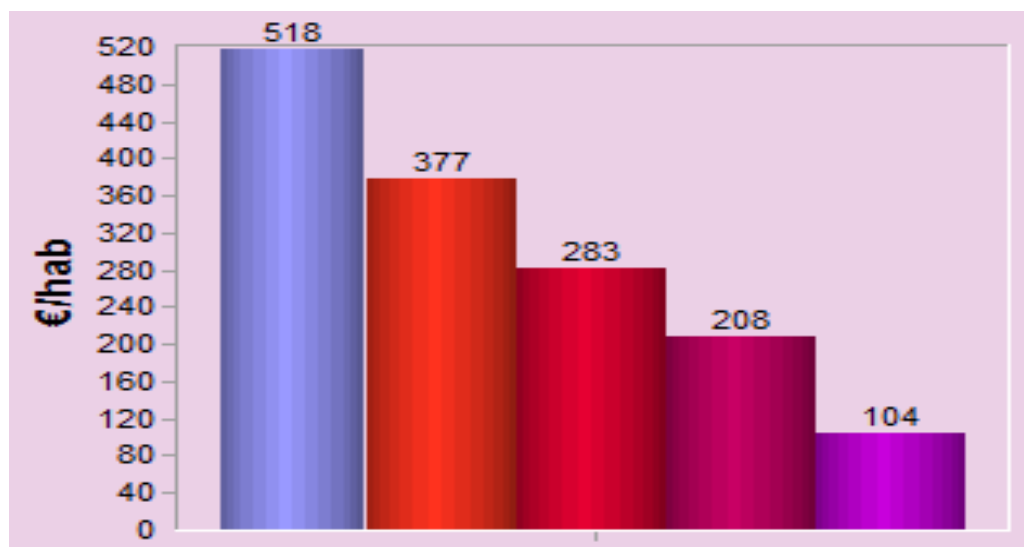
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	172 289,63	186 547,39	186 547,39
RECETTES	208 000,25	219 978,52	219 978,52
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	409 516,52	429 038,46	429 038,46
RECETTES	561 899,62	561 565,16	561 565,16
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	581 806,15	615 585,85	615 585,85
TOTAL GENERAL DES RECETTES	769 899,87	781 543,68	781 543,68

Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels : Néant

Légende	
	France 2015
	Réalisé 2014
	Réalisé 2015
	Réalisé 2016
	Réalisé 2017

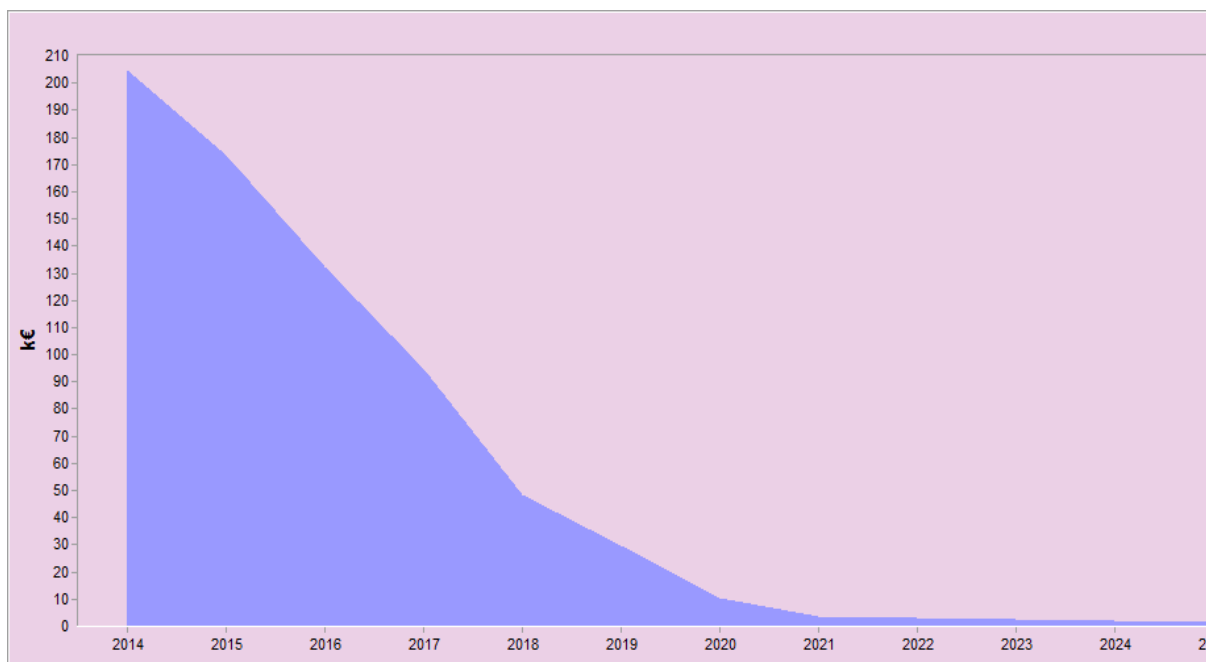
Niveau d'endettement

Encours de la dette au 31/12/2017 / Population



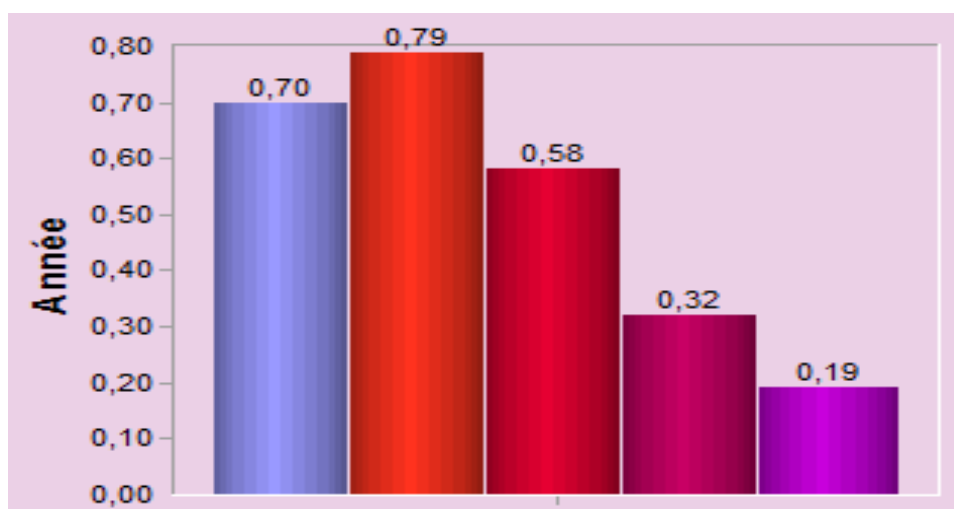
Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant

Evolution de l'encours de la dette par année à compter de 2017



Capacité de désendettement

Encours de la dette au 31/12/2017 / Recettes réelles de fonctionnement



Poids de la dette en nombre d'année de recettes courantes

Niveau des taux d'imposition

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation des taux / 2017 (%)	. Produit voté • par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2017 (%)
Taxe d'habitation	420 700,00	1,233 %	7,590%	0,000 %	31 931,00	1,233%
TFPB	330 400,00	-0,979 %	8,860%	0,000 %	29 273,00	-0,978%
TFPNB	15 200,00	1,320 %	22,150%	0,000 %	3 367,00	1,355%
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000%
TOTAL	766 300,00	0,269 %			64 571,00	0,225%

Principaux ratios

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	548,13	571,00
2	Produits des impositions directes/population	135,93	305,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	509,72	738,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	159,50	275,00
5	Encours de dette/population	102,32	518,00
6	DGF/population	58,94	177,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,3513	0,3490
8	Dépenses de fond, et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	1,1258	0,8640
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,3129	0,3730
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,2007	0,7000